

Association Syndicale des
Cottages de Cressely.

Compte Rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue le 16 novembre 1973 à Châteaufort.

1. A 20^h 30, le nombre de propriétaires présents ou représentés
7. Le Syndic déclare ouverte l'assemblée, le quorum étant atteint.
2. L'Assemblée procède alors à la désignation de son bureau:

Président: Mr. QUIN.
Secrétaires: Mme. SIMON.
Mr. GABRIELLE
Secrétaire: Mr. FREY.

3. Monsieur SPERBER, Syndic démissionnaire, présente son
rapport moral, puis son rapport financier qui est résumé
ci-dessous:

<u>Investissements:</u>	Budget 1973.	Dépense au 31.10.1973
ARROSEGE 1 ^o placeette.	3000 F.	1700 F (Hôtel)
Local. Hommes de main et clôtures	11500 F.	10.000 F (Pour l'A)
Gendarmes Couchés.	2500 F.	1.000 F (Pour l'A)
Corbeilles à papier.	2500 F.	pas engagé.
Matériel Divers.	5000 F.	9000 F.

Fonctionnement:

Salaire.	42.500 F.	28224 F.
Electricité.	8000 F.	14000 F (Prévi pour l'A)
le courant de la station d'épuration pas été prévu au budget car il n'y avait pas eu de factures en 1972. cela représente environ 6000 F.		

Station Epuration	3650 F.	6690 F (Pour l'Année)
Il y a eu un achat de plus de 3000 F de produit désodorisant		
Entretien, réparations.	9500 F.	9100 F
Administration	1500 F.	2500 F.
Avocat.	9000 F.	8000 F. (pour l'Année)
Experts.	3500 F.	4500 F.
Architecte Conseil.	2000 F.	1500 F. (Prévision pour l'Année)

Il n'y aura pas de dépassement de Budget d'Investissement et le budget de fonctionnement sera à peu près respecté. Les économies réalisées sur certains postes et principalement sur les salaires compensent dans leur ensemble les dépenses supplémentaires.

Après discussion, le quitus de gestion du Syndic démissionnaire est mis au vote et accordé par un vote à bulletin secret;

oui 76 voix
 Non 13 voix
 nuls 14 voix
 n'a pas pris part au vote
 1 voix

Monsieur Guin, au nom de l'assemblée, remercie Monsieur SPERBER de ses efforts et de son dévouement.

Monsieur SPERBER présente les candidatures au poste de Syndic:

Hadame. Simon.	Candidate	Benevole
Cabinet VERNOUX MAURY.	Syndic	Professionnel.
" KERKHOV.	"	"
" O.P.L.F.	"	"
" LOISELET	"	"
" G.I.H.	"	"

Après lecture et discussions des propositions de candidats, et
est procédé à un vote à bulletin secret qui donne les
résultats suivants :

Madame. SIMON.	19 voix.
Cabinet VERNoux MAURY.	0 voix.
" KERKHOV.	1 voix.
" OPLF	0 voix.
" LOISELET	65 voix.
" GILH.	4 voix.
bulletins nuls n'ont pas pris part au vote.	3 voix.

C'est donc le cabinet Loiselet qui est nommé Secrétaire du
Domaine par l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur Guin prononce la clôture
de l'Assemblée.

le Secrétaire.



les Secrétaire
Mme GABRIELLE
& Gabrielle

le Président.

